

Séance du mardi 23 juin 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 17/06/2026

Présents : 13

vingt-trois juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Benoît CODRON,

Votants: 15

Présents : Benoît CODRON, Alexandra BOURILLON, Hugues COURTIER, Blandine LATHÉLIZE, Delphine CODRON, Fabien COURTIER, Sébastien GOAPPER, Mathias HANUSIAK, Éric PASSIEU, Céline LEMERA Y, Valérie DE MACEDO, Karen COURTIER, Victor MORENO

Secrétaire de séance:
Éric PASSIEU

Représentés : Gaëtan GAGNANT représenté par Blandine LATHÉLIZE, Marie-Christine GROISY représentée par Alexandra BOURILLON

Excusés :

Absents :

Objet: Règlement intérieur de la salle polyvalente - DE_2026_037

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la salle polyvalente peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

Les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies afin que les mises à dispositions à ces catégories d'usagers se déroulent dans des conditions optimales.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

- **Approuve** le principe de la mise à disposition de la salle des fêtes ;
- **Approuve** les conditions d'utilisation de ladite salle telles qu'elles figurent dans le règlement intérieur en annexe.

Le Maire
Benoît CODRON

Vote pour: 15

Vote contre: 0

Abstentions: 0

